

11 FÉVRIER 2025

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 14 janvier 2025 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Monsieur Etienne Brunet, maire, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Madame Marie-Eve Boutin, au poste 3

Monsieur Xavier Sanchez, au poste 4

Madame Mylène Therrien, au poste 5

Madame Patricia Venessa Lafrenière, au poste 6

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Monsieur Yvan René Black, au poste 1

Le poste de conseiller au siège 2 est vacant.

2. ORDRE DU JOUR

2025-02-023

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

ADOPTÉE

OR OR OR OR

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

3.2 Règlement numéro RE-305 décrétant une dépense de 13 752 366 \$ et un emprunt de 13 752 366 \$ pour la démolition de l'église et la construction d'un complexe municipal

3.3 Règlement numéro AD-109-1 modifiant le règlement numéro AD-109 constituant les comités consultatifs municipaux

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Inscription au congrès 2025 de l'ADMQ pour la directrice générale

4.2 Inscription au congrès 2025 de la FQM pour le maire et deux élus

4.3 Renouvellement d'adhésion à la COMAQ pour l'année 2025

4.4 Mise sur pied et définition des mandats des comités consultatifs municipaux de 2025

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1 Comptes à payer du mois de janvier 2025

5.2 Liste finale des immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Renouvellement d'adhésion du directeur SSI à l'AGSICQ

11 FÉVRIER 2025

7 TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Octroi d'un mandat pour l'inspection des huit ponts de la route Édouard VII et du pont du rang St-Philippe Nord

8 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 8.1 Démission et nomination de membre au comité consultatif d'urbanisme

9 HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Achat licence de logiciel SCADA pour le puits et le réservoir
- 9.2 Dépôt du rapport technique des travaux de caractérisation géophysique pour la recherche en eau

10 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11 BIBLIOTHÈQUE

12 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 12.1 Demande de soutien financier du club de patinage artistique de Napierville inc.
- 12.2 Demande d'appui de la municipalité de Napierville relatif aux services de camp de jour

13 INFORMATIONS AUX CITOYENS

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 PROCHAINE RENCONTRE (11 mars 2025)

16 CLÔTURE DE LA SÉANCE

❧ ❧ ❧ ❧

11 FÉVRIER 2025

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2025-02-024

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 14 janvier 2025, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14-01-2025 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

2025-02-025

3.2. Règlement numéro RE-305 décrétant une dépense de 13 752 366 \$ et un emprunt de 13 752 366 \$ pour la démolition de l'église et la construction d'un complexe municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire, pour l'avoir acquise en 2010, d'un immeuble identifié comme l'Église, située au 119, rue Renaud;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble présente un niveau de désuétude important, ayant forcé sa fermeture définitive en septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette fermeture, la municipalité a convenu de procéder à la démolition de l'immeuble afin de construire sur le même site, un nouveau complexe municipal pouvant accueillir la salle communautaire, la salle du conseil municipal, la bibliothèque et les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux bénéficieront à l'ensemble des citoyens, grâce aux usages communautaires, institutionnels et culturels auxquels ils sont destinés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de présélection de son projet de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante en « Annexe A »;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la subvention et du taux d'aide financière est établi à 70 % de façon préliminaire et sera confirmé par le MAMH suivant l'analyse des soumissions à recevoir dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2025;

CONSEQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver que le règlement numéro RE-305 intitulé « Règlement RE-305 décrétant une dépense de 13 752 366 \$ et un emprunt de 13 752 366 \$ pour la démolition de l'église et la construction d'un complexe municipal » soit adopté et qu'il soit ordonné et statué tel que présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 FÉVRIER 2025

2025-02-026

3.3. Règlement numéro AD-109-1 modifiant le règlement numéro AD-109 constituant les comités consultatifs municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1), le règlement numéro AD-109 constituant des comités consultatifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à ce règlement, notamment pour permettre aux comités d'être constitués annuellement, en fonction des besoins et orientations du conseil;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2025;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver que le règlement numéro AD-109-1 intitulé « Règlement AD-109-1 modifiant le règlement numéro AD-109 constituant les comités consultatifs municipaux » soit adopté et qu'il soit ordonné et statué tel que présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-02-027

4.1. Inscription au congrès 2025 de l'ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ organise annuellement un congrès destiné aux directeurs généraux des municipalités du Québec, lequel offre un lieu de socialisation, de coworking et plusieurs formations;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce congrès a été prévue au budget de l'exercice financier courant;

CONSIDÉRANT QUE le congrès doit se tenir en présentiel, à Québec, sur trois jours au mois de juin;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce congrès n'entre pas en conflit avec d'autres engagements de la directrice générale, telle que sa présence aux séances du conseil;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Isabelle Arcoite à s'inscrire à l'édition 2025 du congrès de l'ADMQ pour les trois jours de formation prévus du 18 au 20 juin, au coût total de 585 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le remboursement de ses frais d'hébergement, de déplacement et de repas conformément au règlement en vigueur sur le remboursement des dépenses.

ADOPTÉE

11 FÉVRIER 2025

2025-02-028

4.2. Inscription au congrès 2025 de la FQM pour le maire et deux élu.es

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la FQM organise annuellement un congrès destiné aux élus et dirigeants des municipalités du Québec, lequel offre un lieu de socialisation, de coworking et plusieurs formations;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce congrès a été prévue au budget de l'exercice financier courant;

CONSIDÉRANT QUE le congrès doit se tenir en présentiel, à Québec, du 25 au 27 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce congrès n'entre pas en conflit avec d'autres engagements du maire, telle que sa présence aux séances du conseil;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'inscription de trois participants au congrès de la FQM 2024, soit le maire, Étienne Brunet et deux élu.es au choix;

D'AUTORISER le remboursement pour ces participants des frais d'hébergement, de déplacement et de repas conformément au règlement en vigueur sur le remboursement des dépenses.

✎ ADOPTÉE ✎

2025-02-029

4.3. Renouvellement d'adhésion à la COMAQ pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est membre de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la COMAQ permet d'obtenir des formations à prix réduit qui favorise le maintien des compétences;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à son contrat de travail que les frais d'adhésion soient couverts annuellement par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la facture du renouvellement sera payable au budget de l'exercice 2025;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la COMAQ de la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, pour l'année 2025 au coût de 575.00 \$ plus les taxes.

✎ ADOPTÉE ✎

2025-02-030

4.4. Mise sur pied et définition des mandats des comités consultatifs municipaux de 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'adoption, séance tenante, du règlement AD-109-1 modifiant le règlement numéro AD-109 constituant les comités consultatifs municipaux;

11 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit que les comités consultatifs municipaux soient constitués annuellement, par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit aussi que le mandat des comités constitués soit aussi attribué par cette résolution;

CONSIDÉRANT les projets à venir pour l'année 2025;

CONSEQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de constituer, pour l'année 2025, les comités suivants, avec les mandats associés :

Titre	Mandat	Président.e
Comité de ressources humaines	Assister la direction générale dans les opérations de recrutement et les négociations syndicales	Isabelle Arcoite
Comité de sélection des appels d'offres	Procéder à la sélection de l'adjudicataire des contrats nécessitant l'analyse des offres qualitatives lors de soumissions par appel d'offres publics	Isabelle Arcoite
Comité d'immeubles	Analyser les projets d'immeubles en cours et à venir, et les besoins d'espaces sur le territoire	Xavier Sanchez
Comité de politique familiale et MADA	Réaliser une nouvelle politique familiale et Municipalité amie des aînés	Patricia Venessa Lafrenière
Comité de développement économique	Analyser les besoins de vitalité économique de la municipalité et les possibilités de développement local	Etienne Brunet

ADOPTÉE

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

2025-02-031

5.1. Comptes à payer du mois de janvier 2025

Il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer du mois de janvier 2025, au montant total de 297 909.57 \$ réparti comme suit :

- 86 560.21 \$ en dépenses de fonctionnement;
- 99 027.49 \$ en masse salariale tout département confondu;
- 112 321.87 \$ en dépenses d'investissement;

Tels que présentés en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2025-02-032

5.2. Liste finale des immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1);

11 FÉVRIER 2025

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, la liste des immeubles présentée au conseil séance tenante, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1), pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document déposé en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante, soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville et au centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-02-033

6.1. Renouvellement adhésion directeur SSI à l'AGSICQ

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie est membre de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ);

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'AGSICQ permet d'obtenir un réseau de contacts, de participer à des conférences, de bénéficier de formations à prix réduit et autres avantages qui favorisent le maintien des compétences;

CONSIDÉRANT QUE la dépense a été prévue au budget de l'exercice financier courant;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'AGSICQ pour le directeur du service incendie, monsieur Alexandre Ducharme St-Amour, pour l'année 2025 au coût de 320 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

2025-02-034

7.1. Octroi d'un mandat pour l'inspection des huit ponts de la route Édouard VII et du pont du rang St-Philippe Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède 8 ponts permettant de relier des résidences privées à la route Édouard VII, ainsi qu'un pont de voie de circulation publique reliant la route Édouard VII au rang Saint-Philippe Nord, tous passant au-dessus de la rivière Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE des inspections de ces ponts ont été réalisées en 2018 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE des rapports ont été produits suite à ces inspections et que des recommandations ont été émises, notamment celle d'effectuer un suivi en procédant à une nouvelle inspection des infrastructures concernées;

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité veut suivre cette recommandation, elle doit procéder à une nouvelle inspection en 2025;

11 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour la réalisation d'un mandat d'inspection visant à déterminer les défauts de matériaux de la structure et d'évaluer leurs impacts sur le comportement des éléments de la structure, ainsi que la rédaction d'un rapport détaillant le résultat des inspections et identifiant les interventions et les délais recommandés pour assurer la pérennité de ces ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget de l'exercice courant;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Entreprise	Prix soumis	Commentaires
Tetra tech	9 780.00 \$	Incluant toutes dépenses, l'inspection des structures et le rapport final avec relevé photographique.
EXP	19 400.00 \$	Incluant toutes dépenses, l'inspection des structures et le rapport final avec relevé photographique.

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le mandat d'inspection et de production d'un rapport pour les 9 ponts de la route Édouard-VII à la firme Tetra Tech au montant de 9 780.00 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro de projet 53423TT présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-02-035

8.1. Démission et nomination de membre au comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Desrosiers a remis sa démission le 3 février dernier à titre de membre permanente du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après CCU);

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de combler le siège devenu vacant;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro UR-1000 qui stipulent que lorsqu'un siège d'un membre résident devient vacant, une invitation est lancée en priorité aux membres substitués;

CONSIDÉRANT QUE le poste permanent a été proposé au membre substitut monsieur Denis Gauthier et que ce dernier l'a accepté;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

DE nommer monsieur Denis Gauthier comme membre permanent du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2025;

DE remercier madame Mélissa Desrosiers pour son implication généreuse depuis 2015 au sein du CCU.

ADOPTÉE

11 FÉVRIER 2025

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2025-02-036

9.1. Achat licence de logiciel SCADA pour le puits et le réservoir

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité opère son puits et son réservoir d'alimentation en eau potable à l'aide d'un logiciel automate (Système de contrôle et d'acquisition de données en temps réel (SCADA)) Multipli-Cité fourni par la compagnie Automatisation JRT Inc.;

CONSIDÉRANT QU'une version WEB du logiciel est maintenant disponible et permet davantage d'options de contrôle et de consultation des données;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Automatisation JRT qui inclut notamment la mise à jour du logiciel SCADA vers la version WEB, le remplacement de l'ordinateur au réservoir (TINY I5, RAM 16GB, SDD 500 GB), le plan de mise à jour pour la 1^{ère} année, la mise en route et la formation sur place;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'eau potable requiert l'utilisation de systèmes fiables et optimaux;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget de l'exercice courant;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de procéder à l'achat du logiciel SCADA Multipli-Cité WEB de la compagnie Automatisation JRT Inc., au montant de 7804.54 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro 315687 déposée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

✎ ADOPTÉE ✎

2025-02-037

9.2. Dépôt du rapport technique des travaux de caractérisation géophysique pour la recherche en eau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit chercher de nouvelles sources d'eau permanentes;

CONSIDÉRANT le potentiel hydrique du secteur démontré par les ingénieurs et hydrogéologues dans l'analyse du puits principal et des puits environnants;

CONSIDÉRANT QU'avant de réaliser des forages exploratoires, la municipalité doit valider la présence de fractures hydriques, ce qui est possible par la réalisation d'études géophysiques;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme LNA en septembre dernier par la résolution numéro 2024-09-210 pour la réalisation de relevés géophysiques à partir des ouvrages P1 et PP4;

CONSÉQUEMMENT, la directrice générale et greffière trésorière dépose séance tenante, le rapport technique des travaux de caractérisation géophysique pour la recherche en eau produit par la firme LNA en collaboration avec la firme Geostack.

10. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. BIBLIOTHÈQUE

11 FÉVRIER 2025

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

2025-02-038

12.1. Demande de soutien financier du club de patinage artistique de Napierville inc.

CONSIDÉRANT la campagne de financement 2025 du Club de patinage artistique de Napierville inc.;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, le Club organise un spectacle à trois représentations pour le public;

CONSIDÉRANT QUE des enfants de Saint-Jacques-le-Mineur sont membres de ce Club et bénéficient de leurs services;

CONSIDÉRANT QUE la contribution proposée est de 75 \$ à 350 \$ en fonction de la visibilité désirée;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'appuyer le Club de patinage artistique de Napierville inc. dans leur campagne de financement 2025 avec un don au montant de 200.00 \$.

ADOPTÉE

2025-02-039

12.2. Demande d'appui de la municipalité de Napierville relatif aux services de camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-01-038 adoptée par la municipalité de Napierville lors de la séance ordinaire du conseil du 9 janvier dernier et jointe aux pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, la municipalité de Napierville s'engage à réaliser les actions suivantes :

« DEMANDER la bonification de l'Enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – Volet accompagnement;

DEMANDER la mise en place, à court terme, d'un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adaptés à partir du ministère de l'Éducation;

PRIORISER la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour;

TRANSMETTRE copie de cette résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, à madame Carole Mallette, députée provinciale de la circonscription de Huntingdon, à monsieur Jacques Dermers, président de la Fédération Québécoise des municipalités, ainsi qu'aux municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville »;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'appuyer la municipalité de Napierville dans ses demandes relatives aux services de camp de jour et d'entériner les actions qu'elle a entreprise.

ADOPTÉE

11 FÉVRIER 2025

13. INFORMATIONS AUX CITOYENS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h17

Aucune question

Fin de la période de questions : 19h17

15. PROCHAINE RENCONTRE (11 mars 2025)

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2025-02-040

16.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h17.

☞ ADOPTÉE ☞

Étienne Brunet, maire

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière